

SEANCE DU 17 Octobre 2018

L'an deux mil dix-huit, le dix-sept octobre, dix-neuf heures, le conseil municipal de la Ville de Nesle s'est réuni au lieu extraordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur RIOJA FERNANDEZ, Maire.

Etaient présents : Monsieur RIOJA FERNANDEZ, Monsieur LEDENT, Monsieur DEMULE, Monsieur MEURET, Madame LEFEVRE, Madame MARCANDIER, Madame HENNUYER, Monsieur LAVENUE, Madame DEMOUY, Madame LEROY

Excusés : Madame MENNEQUIN ayant donné procuration à Monsieur LAVENUE
Madame CARLIER ayant donné procuration à Monsieur RIOJA
Monsieur BRUYER ayant donné procuration à Madame DEMOUY
Monsieur PILOT ayant donné procuration à Monsieur DEMULE

Absents: Madame TOUCHAGUES, Monsieur DEFOSSE, Monsieur BOUGHABA, Madame LESUEUR, Madame THOMAS.



La séance est ouverte à 19 heures.

Monsieur le Maire propose d'ajouter des sujets à l'ordre du jour, à savoir :

- Subventions exceptionnelles
- Décision modificative
- Nomination de représentants aux écoles
- Régie des droits de place (marché)

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, la modification de l'ordre du jour.

Le conseil municipal désigne Madame Béatrice MARCANDIER en qualité de secrétaire de séance. Le procès-verbal de la séance du 24 Septembre 2018, n'appelant aucune observation, est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose d'examiner les questions inscrites à l'ordre du jour.

- ***Aménagement de la rue des prêtres***

La rue des prêtres doit être aménagée afin de desservir les accès au futur lotissement, au pôle multifonction et aux équipements sportifs.

Monsieur le Maire propose cet aménagement pour accompagner l'attractivité de notre territoire.

La commune a réalisé une consultation, le montant des travaux s'élève à 259 841,93 € + étude 17 346 € soit un total de 277 197,93 €.

Ces travaux seront payés sur le budget général de la Commune.

Ces travaux d'aménagement concernant aussi la Communauté de Communes de l'Est de la Somme, Monsieur le Maire propose de solliciter auprès d'elle, un fonds de concours exceptionnel à hauteur de 50 % du coût des travaux

Monsieur le Maire demande l'autorisation de lancer lesdits travaux.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'autoriser le Maire à lancer les travaux
- De solliciter après de la Communauté de Communes de l'Est de la Somme, un fonds de concours exceptionnel à hauteur de 50 % du coût de l'opération soit 138 593,96 €
- D'autoriser le maire à signer toutes pièces nécessaires à la réalisation de cette opération

Monsieur Demule demande si Monsieur le Maire connaît les intentions de la Communauté de Communes concernant le fonds de concours.

Monsieur le Maire répond qu'il a déjà un engagement écrit de la communauté de Communes de l'Est de la Somme.

Monsieur Demule demande si Monsieur le Maire peut confirmer le pourcentage d'accompagnement. Car ce n'est pas le chiffre qui était prévu pour les fonds de concours de la Communauté de Communes. D'ailleurs ce sujet a été reporté lors du dernier conseil communautaire.

Monsieur le Maire répond que cette demande de fonds de concours exceptionnels sera présentée lors du prochain conseil communautaire.

Monsieur Demule trouve judicieux très prochainement de donner un nom autre que « rue des prêtres » à cette voie, pourquoi pas un nom d'une personne ayant œuvrée pour la commune.

Monsieur le Maire répond qu'il faudra y réfléchir.

Monsieur Lavenue demande si les habitants de la maison faisant le coin du carrefour ne seront pas gênés.

Monsieur le Maire répond qu'il n'y aura pas de gêne.

Madame Demouy demande s'il y aura une seconde sortie sur la route de Ham.

Monsieur le Maire indique que cette sortie sera réservée exclusivement aux services de sécurité.

Monsieur Lavenue demande le devenir de la Maison des Jeunes.

Monsieur le Maire indique que le sujet n'a pas été abordé à la Communauté de Communes

Monsieur Lavenue demande s'il sera toujours possible de se promener vers le marronnier.

Monsieur le Maire répond favorablement à cette demande.

- ***Subventions exceptionnelles***

Monsieur Demule, adjoint délégué aux sports et aux loisirs, expose que la direction Régionale et Départementale de la Jeunesse et des sports a supprimé en 2011 les subventions qu'elle allouait aux communes pour l'opération « tickets sport ». Il précise également que, depuis la ville accorde toujours une subvention exceptionnelle pour l'organisation de ces activités de sports et de loisirs mais sur son propre budget général via le compte « 6574 : Subventions de fonctionnement aux associations »

Il est donc proposé que la commune accorde cette année une subvention exceptionnelle de 1 500 € à partager entre les différentes associations qui ont participé à ces opérations, au prorata du nombre de prestations qu'elles ont réalisées selon la formule suivante :

40 prestations ont été délivrées à raison de 37,50 € la prestation.

Associations	Nombre de prestation par association	Montant de la subvention pour l'association.
Les amis du cycliste Neslois	3	112,50 €
AS Pays Neslois	6	225,00 €
Association Française de Badminton Nesloise	5	187,50 €
Association des parents d'élèves	3	112,50 €
Club de Gymnastique et d'entretien Neslois	3	112,50 €
Club de tir à l'arc Neslois	3	112,50 €
Judo club Neslois	5	187,50 €
Société de Longue Paume de Nesle	2	75,00 €
Atelier des travaux croisés	3	112,50 €
112,50 € Association Trico'thé	3	112,50 €
Club des supporters de l'AS Pays Neslois Tennis Club Neslois	1	37,50 €
TOTAL	40	1 500,00 €

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de verser lesdites subventions.

Monsieur Demule remercie toutes les associations participantes à cette opération destinée au plus jeunes et précise qu'il n'y a jamais eu autant de prestations réalisées par les associations depuis quelques années prouvant une certaine vitalité du tissu associatif de la commune.

Monsieur Lavenue remercie également les associations.

- **Décision modificative**

Monsieur le Maire explique qu'un locataire vient de quitter le logement communal et qu'il convient de lui rendre sa caution de 250 €

Le conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le remboursement de la caution.

- **Nomination de représentants aux écoles primaire et maternelle**

Monsieur le Maire explique que Monsieur l'inspecteur académique demande la nomination de deux représentants qui seront tenus de siéger aux conseils d'écoles.

Monsieur le Maire propose Madame CARLIER, adjoint aux affaires scolaires et demande si une autre personne est intéressée.

Monsieur Demule propose sa candidature.

Monsieur le Maire demande si cela est compatible avec son travail.

Monsieur Demule indique qu'il arrivera à se libérer et que d'ailleurs il serait logique que Monsieur BOUGHABA soit nommé en tant que délégué aux écoles et qu'il a une indemnité pour cela.

Monsieur le Maire propose de retenir la candidature de Monsieur Demule ce jour, et de revoir la question lors d'un prochain conseil communal.

Monsieur Demule répond qu'il fera l'intérim et que le conseil municipal reverra la question lors d'un prochain conseil communal.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ces nominations

- ***Régie de recettes pour la perception des droits de place***

Monsieur le Maire rappelle qu'il a été créé une régie de recettes pour l'encaissement des droits de place relatifs au marché de détail hebdomadaire, aux foires annuelles et stationnements de véhicules procédant à des ventes ponctuelles.

Et propose de fixer les tarifs de la façon suivante :

- Droits de place pour les marchés : 0,50 € du mètre linéaire
- Droits de place pour les foires marchandes : 1,00 € du mètre linéaire
- Droits de place pour les ventes au déballage par camion : 30 €

Le conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer les tarifs comme ci-dessus.

QUESTIONS D'INITIATIVES

- Monsieur le Maire annonce que les tablettes pour l'école primaire arrivent le 18 Octobre 2018.

- Monsieur Demule rappelle, que lors du dernier conseil municipal, il a été délibéré l'acquisition de 3 propriétés sur la place du Général Leclerc pour un montant de 42 001 € pour une surface d'environ 1 500 m². Pour rappel, il s'agit des propriétés de Messieurs Lefèvre et Fernet et de madame Petit. Depuis, Monsieur Demule a été sollicité par un voisin des parcelles concernées, ce dernier souhaiterait acheter un très petit morceau accolé à son habitation, il souhaiterait savoir vers qui se tourner pour négocier, les actuels propriétaires ou les services de la Mairie ?

Monsieur le Maire n'est pas favorable à la vente d'une parcelle de terrain. D'ailleurs la vente n'est pas encore actée pour le moment. Un jugement est toujours en cours.

Monsieur Demule précise qu'il s'agit d'un tout petit morceau et qu'il serait toujours intéressant de la rencontrer.

Monsieur le Maire répond qu'il peut venir à la Mairie mais qu'il ne s'attende pas à une réponse positive.

- Monsieur Lavenue signale la dangerosité du carrefour Clemenceau/Foch et demande la possibilité de faire des bandes jaunes pour interdire le stationnement à proximité de ce carrefour, gênant la visibilité.

Monsieur le Maire indique que cela sera étudié dans le nouveau plan de circulation.

- Monsieur Lavenue propose de faire une réunion à destination de son quartier concernant la construction d'Innovafeed.

Monsieur le Maire répond favorablement à cette demande.

Monsieur Demule trouve que c'est une excellente idée mais trouve que cette réunion devrait être portée par la Communauté de Communes puisque c'est elle qui a la compétence développement économique et c'est elle qui porte le dossier.

Monsieur le Maire répond favorablement à cette demande, une réunion de quartier sera organisée.

Monsieur Ledent et Monsieur Meuret ajoutent qu'il serait intéressant d'inviter le Maire de Gouzeaucourt et le patron de l'entreprise pour qu'ils puissent répondre aux interrogations des habitants. Ils seraient ainsi rassurés.

Madame Hennuyer demande si l'entrée de cette nouvelle entreprise se fera dans la même rue.

Monsieur le Maire confirme cette demande.

- Monsieur Demule ayant la procuration de Monsieur PILOT demande à connaître l'évolution de l'encours de la dette, de l'annuité de la dette, ainsi que la capacité de désendettement de la commune de 2014 à 2018.

Monsieur le Maire répond favorablement à cette requête

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 32, et ont signé les membres présents.